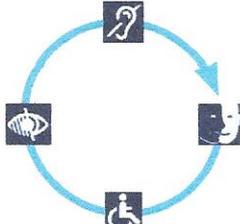




Accessibilité de l'établissement



 **Bienvenue** à l'Hôtel TERRICIAË
à Mouriès

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

 → Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : Mme Beno Veronique



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 450041967 00024
Adresse : 84 Route de Maulsane 13890 MOURIÈS



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. Le 1^{er} Etage muni d'escalier



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

Annexe 3 : liste des pièces à joindre

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

ATTESTATION (pour les ERP de 5^{ème} catégorie)

Coordonnées de l'ERP : HOTEL TERRICIAE

Adresse : Route de Mauviane - 13890 MOURIÈS

Numéro SIREN / SIRET : 450 041 967 000 24

Catégorie de l'ERP : 5^{ème} CATÉGORIE

Nom et adresse du propriétaire ou de l'exploitant :

M. M. BONO. Henzi

29 Avenue Roger Salengro
13890 MOURIÈS

Conformément à la loi du 11/02/2005, à l'ordonnance du 27/09/2014 et à l'agenda d'accessibilité programmée, **je certifie sur l'honneur** que mon établissement (ERP de 5^{ème} catégorie) est déjà accessible au 31/12/2014 et qu'il est conforme aux règles d'accessibilité.

C'est pour cette raison qu'avant le 1^{er} mars 2015 j'en informe le Préfet, la commission pour l'accessibilité (CAPH) par le biais de la mairie d'implantation de mon établissement et la DDTM.

A toutes fins utiles je joins les photographies de l'ensemble de mon établissement.

Fait à : Mouries

Le : 24-02-15

Par (nom et prénom) : Escobar Sophie

Qualité : Directrice de l'établissement

Signature :

